Code de conduite des bénévoles et du personnel de soutien

Les bénévoles et le personnel de soutien jouent un rôle essentiel dans le déroulement sécuritaire et harmonieux des événements de biathlon. Par leur présence, leur assistance et leur engagement, ils contribuent directement à la qualité de l'expérience vécue par les personnes impliquées dans la pratique d'un loisir ou d'un sport.

Pour remplir adéquatement leur rôle, les bénévoles et le personnel de soutien doivent :

▪ connaître et respecter les règlements, consignes et procédures applicables à leurs fonctions et demander conseil lorsqu'une situation dépasse leurs connaissances, leurs responsabilités ou leur champ de compétence;

▪ agir avec courtoisie, respect, bienveillance et professionnalisme envers toutes les personnes impliquées dans le milieu du biathlon et utiliser de façon responsable l'autorité ou les responsabilités associées à leur rôle;

▪ contribuer à la sécurité, au bien-être et à l'intégrité des personnes participantes et favoriser une communication positive ainsi que la résolution pacifique des conflits, notamment en faisant preuve de maîtrise de soi dans les situations de tension ou de désaccord;

▪ respecter la vie privée et la confidentialité des renseignements auxquels ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions;

▪ s'abstenir de toute consommation d'alcool ou de substance pouvant compromettre leur jugement ou leur capacité à exercer leurs fonctions de façon sécuritaire;

▪ respecter les mesures d'encadrement applicables aux personnes mineures ou en situation de handicap et éviter les situations d'isolement dans un lieu privé ou fermé, tant physique que virtuel;

▪ obtenir les autorisations requises, notamment l'autorisation parentale, avant de transporter une personne mineure ou en situation de handicap, conformément aux politiques applicables;

▪ connaître et promouvoir les ressources disponibles en matière d'intégrité, notamment le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS), et signaler toute situation susceptible de porter atteinte à l'intégrité d'une personne;

▪ contribuer, par leur attitude et leur engagement, à une culture de respect, d'inclusion, de sécurité et d'intégrité au sein de la communauté du biathlon québécois.